

République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère des Affaires Economiques et du Développement



*Mise en œuvre du Programme
d'action d'Istanbul*

Juillet 2014

Point Focal National

Introduction

Le Programme d'Action en faveur des Pays les Moins Avancés pour la décennie 2011-2020 a été adopté en mai 2011 à Istanbul. L'objectif primordial du Programme est de surmonter les problèmes structurels qui se posent aux pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement définis sur le plan international et de permettre à ces pays de quitter la catégorie des pays les moins avancés.

La Mauritanie, qui a adopté deux mois seulement avant la conférence d'Istanbul le troisième plan d'action de son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), a largement anticipé les préoccupations et priorités exprimées dans le plan d'actions 2011-2000. En effet, les objectifs globaux et les objectifs spécifiques fixés par le CSLP recourent dans une large mesure les objectifs et les engagements énoncés par le Programme d'Action d'Istanbul. Cette note résume les progrès réalisés au niveau des huit domaines d'action prioritaires du programme au cours des trois premières années de sa mise en œuvre.

A. Capacité productive

Pour favoriser le financement de l'économie et doter l'Etat d'un outil majeur de financement et d'appui des politiques de développement, le gouvernement a mis en place une Caisse de Dépôts et de Développement pour offrir des ressources à long terme et intervenir aux côtés des banques pour financer des projets privés d'investissement notamment en industrie. La Caisse a achevé sa phase d'installation en 2011 et s'est aussitôt mise à pied d'œuvre pour appuyer les différents secteurs dans la poursuite des objectifs économiques tracés par le Gouvernement. Un nouveau Code des Investissements plus ouvert et attractif a été adopté en Juillet 2012. Il prévoit notamment un régime des petites et moyennes entreprises (PME) et un régime de Zones Economiques Spéciales pour la promotion de pôles de développement à l'intérieur du pays. Une Zone franche a été créée par la loi n°2013.001 du 02 janvier 2013 à Nouadhibou visant à faire de cette ville un pôle privilégié d'investissement. D'ores et déjà les actions suivantes ont été réalisées : (i) la création et la mise en place d'un guichet unique pour la création et l'agrément des entreprises; (ii) la délivrance de 35 agréments de projets nouveaux; (iii) la levée des barrières douanières à l'entrée de la zone franche; (iv) l'élaboration d'un schéma directeur; (v) la finalisation et la validation du plan de développement pluriannuel; et (vi) le lancement d'importants projets (complexes touristiques, grands boulevards et axes de connexions, espaces verts, éclairage public, gestion des déchets ménagers, industries de transformation de la pêche...).

Au niveau des **infrastructures**, 1177 Km de routes bitumées ont été réalisés, et la construction de 1400 km de routes se poursuit dont 297 km déjà réalisés en 2013. En plus des travaux d'extension du port de Nouakchott, du nouvel aéroport international de Nouakchott et de la réhabilitation des aéroports de Sélibaby et Zouerate. Au niveau du transport aérien et grâce aux efforts énormes entrepris par l'agence nationale de l'aviation civile (ANAC) en matière de respect des normes internationales pour la sécurité des aéroports et de la navigation aérienne, notre pays a pu sortir de la liste noire et obtenir l'autorisation d'atterrir dans les

aéroports européens. Les conditions de la sécurité aérienne ont été améliorées à travers la mise en place d'un corps de 37 inspecteurs, dont 20 inspecteurs de sécurité et un système de recherche et de secours aériens sera mis en place.

Concernant l'**énergie**, une société de production d'électricité à partir du Gaz SPEG entre la société mauritanienne d'électricité (Somelec) (40%) et les partenaires miniers dont la société nationale industrielle et minière (26%) et Kinross (34%) a été créée. Par ailleurs, la centrale Wharf HFO de 36 MW est opérationnelle et l'extension des réseaux basse-tension de Nouakchott, Rosso, Nouadhibou et Tidjikdja a été réalisée. Les travaux dans la station hybride de 180 MW qui fonctionne avec le gazoil et le gaz ont atteint des phases avancées, sa réception est prévue à la fin de l'année 2014. Cette station, ajoutée à une autre fonctionnant avec le gaz d'une capacité de 120 MGW, constituent la première phase d'un grand projet visant la production de 700 MGW d'électricité grâce au gaz naturel. Le gouvernement a lancé le projet d'interconnexion électrique à haute tension entre Nouakchott et Nouadhibou, et entre Nouakchott et Toubine au Sénégal, dans le but d'exporter la surproduction vers l'espace de l'Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

Dans le domaine des énergies renouvelables, une société de fabrication de panneaux solaires photovoltaïque a été créée, entre l'Etat (40%), un partenaire espagnol (34%) et un privé national (26%). Les énergies renouvelables ont atteint aujourd'hui 25% de la production énergétique totale du pays grâce à l'exploitation de la station solaire Cheikh Zayed, au début de 2013 d'une capacité de 15 MW et la station hydroélectrique de Félou, d'une capacité de 20 MW. Le niveau du mix énergétique doit être de 30% avant la fin de 2015, après l'achèvement prévu à la fin de l'année 2014, des travaux dans la station éolienne au sud de Nouakchott d'une capacité de 31.5 MW.

Dans le domaine de l'**emploi**, les principales réalisations ont concerné : (i) le renforcement de la qualité et la pertinence de la formation technique et professionnelle ; (ii) l'accroissement et la diversification de l'offre de formation ; (iii) le renforcement de l'aptitude professionnelle des demandeurs d'emploi en vue d'améliorer leurs chances d'accès à l'emploi ; (iv) la promotion de l'emploi à travers un partenariat avec le secteur privé ; (v) le recours à des approches innovantes et à des initiatives d'insertion en particulier l'octroi de concessions réhabilitées à un certain nombre de demandeurs d'emploi diplômés et la création de plus de 1.500 emplois durables dans le cadre de la réorganisation du secteur privé de la sécurité ; (vi) le recrutement de 582 personnels (Médecins et paramédicaux) sortants des écoles de santé, de 440 élèves pour la formation dans les écoles des paramédicaux (vii) l'insertion de 150 diplômés dans le programme de construction de 600 logements à Zouerate ;(viii) le recrutement, par le MDR, de 25 cadres et l'engagement de 144 agents d'encadrement de différents niveaux et spécialités et le recrutement de 60 nouvelles monitrices d'enseignement préscolaire ; (ix) le financement de projets au profit de 100 diplômés demandeurs d'emploi ; (x) organisation de la deuxième édition du salon de l'emploi.

Quant au domaine des nouvelles technologies, la Mauritanie a été reliée au câble marin, et un nouveau point de chute a été mis en place à Nouakchott, ce qui va multiplier par quarante la capacité préexistante de la connexion internationale. La phase préparatoire, pour la mise en place du projet national de connexion par fibre optique entre les régions du pays a été lancée. Une stratégie nationale pour la transition numérique a été élaborée pour les cinq années à venir, elle permettra une planification réaliste et adéquate pour l'action du secteur. Pour conserver nos archives administratives, la construction du centre de documentation pour la conservation de copies numériques des actes administratifs se poursuit. Conscients du danger

que peut constituer l'intégration du domaine numérique à large faisceau sans un système de contrôle viable, nous travaillons pour la création d'un centre d'accueil pour signaler et masquer, si nécessaire, le contenu immoral de l'internet ; à la recherche de solutions à la gestion des documents électroniques et à la création d'un espace commun et sécurisé pour le partage de fichiers.

B. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

Sur le plan du **développement rural**, notre pays vient de se doter d'une stratégie de développement agricole intégré. Une société dénommée Société Sucre de Mauritanie (SSM-SEM) pour le développement de la canne à sucre (aménagement de 11000 ha à terme) a été créée en 2011 en plus de l'Aménagement et l'équipement de trois centres de collecte et d'entreposage des produits agricoles oasisiens. La production en irrigué a atteint 82.000 tonnes de riz blanc en 2012, contre 60.000 tonnes en 2011, ce qui couvre près de 56% de notre consommation en riz. Dans le cadre du Programme de Promotion des cultures de la pomme de terre et de l'oignon, la production nationale maraichère durant la campagne 2011/2012 a atteint environ 1500 tonnes, sur une superficie estimée entre 100 et 125 ha. La construction d'un centre de stockage et de conditionnement des légumes d'une capacité de 100 tonnes à Boghé. Il est prévu l'accroissement de la production maraichère nationale pour couvrir 65% des besoins à court terme. La culture du blé, commencée en 2011, a produit 2888 tonnes lors de la saison 2011/2012. La culture du blé sera intensifiée pour couvrir près de 40% des besoins de consommation des citoyens à moyen terme. Il est prévue également, l'introduction et le développement des industries agricoles (sucre et huiles) afin de remplacer 67% des importations par une production locale.

Au niveau de l'**élevage**, on vise l'augmentation du taux de couverture de la production nationale en lait et ses dérivés pour atteindre 60% des besoins du marché local ; la valorisation de la production de viandes rouges tout en prenant les mesures nécessaires pour l'exporter vers les pays de la sous-région et l'amélioration de la production de peaux tannées. Nous comptons par ailleurs atteindre l'autosuffisance en viande de volailles et en œufs à court terme. Des postes de surveillance (32) ont été équipés en matériel vétérinaire et de froid, une ferme expérimentale d'amélioration génétique a été créée à Idini, 20 parcs de vaccination ont été construits et l'appel d'offres pour la construction de l'usine de lait de Nema a été lancé.

Concernant la **sécurité alimentaire**, une stratégie nationale et un programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire, ont été élaborés. Le programme Emel (espoir) 2012, comme réponse à la fois aux menaces qui planent sur la sécurité alimentaire de nos populations et sur la survie de notre cheptel, a été un plan de sauvetage qui a permis, sur les ressources propres de l'Etat, de faire passer une année de sécheresse et de famine annoncée, pour une année presque normale, ce qui a valu à l'Etat les compliments des partenaires et des citoyens. Les 1200 boutiques du programme ont bénéficié de 110.000 tonnes de produits alimentaires (huile, sucre, blé, riz et pâtes) ; les stocks villageois de sécurité alimentaire (SAVS) ont reçu 5.500 tonnes de blé, alors que 16.000 tonnes ont été distribuées gratuitement dans les zones les plus pauvres en milieu rural et dans les périphéries pauvres des villes sur toute l'étendue du territoire national. L'amélioration de la sécurité alimentaire s'est poursuivie en 2013 à travers: (i) la conduite d'actions d'urgence visant l'atténuation des effets des crises alimentaires ; (ii) la réalisation du programme de

microréalisations de sécurité alimentaire (VCT, CCT, Cash, MMF); (iii) la poursuite d'exécution du Programme de Nutrition communautaire (CRENAM) ; (iv) l'amélioration des stocks alimentaires villageois de sécurité (SAVS); et (v) le suivi des populations vulnérables.

C. Commerce international

La Mauritanie est liée par des accords commerciaux à ses principaux partenaires (Sénégal, Mali, Gambie, Egypte, Maroc, Tunisie, Algérie, Turquie, Yémen et Chine). Membre de l'UMA, la Mauritanie bénéficie des dispositions négociées par cette institution. Comme pays ACP, la Mauritanie bénéficie des accords de Cotonou. Un accord de pêche lie notre pays à l'Union Européenne. La Mauritanie est partie prenante aux accords établis dans le cadre de l'OMC. Un Projet d'Appui au commerce et au secteur privé (PACSEP) a démarré en 2012. Ce projet vise à contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie mauritanienne et à faciliter son intégration dans l'économie régionale (Afrique de l'Ouest et Union du Maghreb Arabe) et mondiale, et de tirer un maximum d'avantages de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Dans nos priorités pour les prochaines années, un intérêt particulier sera donné aux réformes visant à améliorer le fonctionnement des mécanismes du marché, augmenter la productivité, et encourager l'émergence des industries de transformation, plus particulièrement les industries agricoles ; en plus de la simplification des formalités de création des entreprises, du transfert de la propriété, de la flexibilité fiscale sur les entreprises et de l'accroissement de leurs recettes, sans oublier la création des conditions nécessaires pour l'intégration des secteurs des mines, des hydrocarbures bruts et de la pêche à l'économie nationale. Ce qui permettra la création de plus de valeur ajoutée et d'opportunités d'emploi.

D. Produits de base

En matière **d'hydrocarbures bruts**, le gouvernement a rénové le cadre juridique. Le montage juridique et commercial, sous forme d'avenants aux Contrats de Partage de Production (CPP) des découvertes de gaz existantes (Banda, Tiof et Tevet) avec des délais pour se prononcer sur la commercialité ont été obtenus. Huit nouveaux Contrats d'Exploration - Production avec TullowOil, Total, Kosmos et Chariot ont été signés. Le champ gazier de Banda a été déclaré commercialisable, ce qui permettra de produire de l'énergie à partir du gaz et facilitera sa disponibilité à de bas prix et en quantités suffisantes pour les besoins du secteur industriel. Il faut noter en outre, la déclaration de conformité, en février 2012 de la Mauritanie, aux critères de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE). Les activités réalisées en 2013 portent, entre autres, sur : (i) la mise en place par décret de la commission environnementale pour le champ de Chinguitti; (ii) la conception et la finalisation de la mise en place d'une base des données pétrolières, (iii) la mise en place d'un cadastre pétrolier informatisé; (iv) le suivi sur place de toutes les activités d'exploration conduites par les opérateurs; et (v) l'élaboration de la programmation des activités des opérateurs à travers le programme de forages on shore et off-shore (8 forages).

Dans le domaine minier, la production de fer a atteint 11,2 millions de tonnes en 2012, celles du cuivre et de l'or se situant respectivement à 35.279 et 8.177 tonnes. L'exploitation du quartz à Oumagneyna (Dakhlet Nouadhibou) a commencé en 2011 par la société

MauritaniaMineralsCompany MMC Quartz. En 2013 les actions suivantes ont été réalisées: (i) le renforcement des capacités techniques de l'OMRG; (ii) la finalisation des principaux textes d'application du nouveau cadre légal et réglementaire du secteur minier; (iii) la diversification des activités de recherche de nouvelles ressources minières; (iv) les prélèvements et les analyses des échantillons (eaux et sols) des sites miniers en exploitation (Tasiast et MCM), pour vérifier le fonctionnement du système de gestion des rejets desdites sociétés; et (v) la finalisation de l'audit fiscal et financier des sociétés minières.

Concernant la **pêche**, l'opération qui a commencé en 2011 a permis la distribution gratuite de 2838 tonnes de pélagiques au profit de plusieurs milliers de ménages et la vente à des prix réduits de 4500 tonnes de poisson. Les exportations au titre de l'année 2012, ont atteint 56,193 mille tonnes pour une valeur de 344 millions de dollars US, contre 48,140 mille tonnes et 300 millions de dollars US pour 2011. Soit une augmentation de 16,7% en quantité et 12,7% en valeur. Pour ce qui est de l'accord de pêche RIM-UE, il a été renouvelé le 26 juillet 2012 pour une durée de deux ans. Cet accord a abouti à une amélioration considérable des aspects techniques, et une plus grande intégration de l'activité des navires européens dans l'économie nationale. L'embarquement des marins mauritaniens passe de 35 à 60% et 4% du produit sera réservé aux indigents mauritaniens. Le nouvel accord générera annuellement un montant de 113 millions d'euros, alors que les revenus des accords précédents, qui duraient trois années, étaient de 84,5 millions d'euros par an. Les points de vente de poisson seront étendus à toutes les régions dans le cadre d'un projet de distribution de poisson qui bénéficie de l'appui de nos partenaires au développement. Ce projet réalisera des usines de stockage d'une capacité de 500 tonnes à Nouadhibou, de 200 tonnes à Nouakchott et 200 tonnes à Kiffa. Un groupe leader mondial dans la transformation de l'anchois et la sardine construira une usine à Nouadhibou, pour la valorisation de ces deux espèces. Ce groupe a déjà bénéficié d'un terrain et a transmis au gouvernement l'étude de faisabilité de son projet d'investissement. D'autres projets sont à l'étude dont la construction d'une usine de traitement des poissons de surface à Nouadhibou, d'un financement de 50 millions de dollars, qui devrait créer 700 emplois ; et la mise en place d'un complexe de pisciculture.

L'adoption d'un système de gestion des pêcheries en 2013 a permis : (i) la préservation de la ressource et l'adéquation de l'effort optimal des pêches; (ii) le suivi du stock stratégique des céphalopodes, particulièrement le poulpe; (iii) la conception et le début de développement d'un système d'information des pêches (SIP), (iv) le renouvellement de l'accord de pêche RIM/UE dans le cadre d'un large consensus et d'adhésion du secteur privé national ; (v) l'introduction des quotas individuels dans les négociations des accords de pêche et au niveau de la pêcherie pélagique; (vi) le renforcement des moyens de la surveillance (réhabilitation des radars côtiers, l'acquisition de navire de surveillance, développement du système VMS, vedettes et un grand patrouilleur); (vii) l'assainissement de la gestion de la main d'œuvre maritime et le recyclage des marins; (viii) le recensement et l'immatriculation du parc national piroguier (organisation et encadrement du sous-secteur artisanal et côtier); (ix) l'organisation de la profession de mareyage; (x) l'accréditation des 4 laboratoires de l'ONISPA aux normes ISO17025; (xi) la réhabilitation de l'ENEMP et l'acquisition d'un simulateur de navigation ; et (xii) l'introduction d'un nouveau programme pour la formation du capitaine côtier.

La promotion à une échelle significative des activités de transformation à forte densité d'emploi féminin, en priorité était concrétisée par le lancement d'un programme de formation/recyclage au profit de 1500 marins (pêcheurs et femmes transformatrices).

Le soutien à l'émergence de nouvelles pêcheries s'est traduit par : (i) la valorisation des stocks inexploités (mollusques bivalves) ou ne faisant l'objet d'aucune pêche ciblée (anchois) ; (ii) la réalisation des essais sur les praires ainsi que des essais sur la pêche des anchois; (iii) l'orientation des segments de la pêche artisanale vers la pêche de nouvelles espèces telles que : cymbalum, sabre argenté, concombre de mer, etc.; (iv) la réservation d'un quota d'espadon de 100 tonnes à la Mauritanie dans le cadre de l'ICCAT ; et (v) la réalisation d'expériences prometteuses de maricultures (moule, huître) dans le cadre d'un projet pilote.

E. Développement humain et social

Dans le domaine de l'**Education**, les effectifs des élèves au fondamental ont atteint 481.487 en 2011-2012 contre 476.415 en 2010-2011, dont 50,8% de filles. L'effectif des élèves des écoles fondamentales privées s'est élevé à 71.104 élèves, soit 12,86% de l'effectif total, contre 11% seulement en 2010-2011. Les admis au concours d'entrée en première année du secondaire a atteint 29.605 en 2012. Ces données démontrent l'augmentation soutenue de l'accès au niveau de la base du système, dans le but d'atteindre l'accès universel en 2015 conformément aux objectifs du millénaire pour le développement. L'effectif des élèves de l'enseignement secondaire général public est passé de 90.570 en 2010-2011 à 113.460 en 2011-2012, ce qui représente une augmentation de 25,27%. Quant aux effectifs des établissements privés en 2012, ils s'élevaient à 37.994 élèves, soit 33,5% de l'effectif total. Le pourcentage d'admis au brevet de fin d'études du premier cycle secondaire (BEPC) est passé de 25% en 2011 à 45,09% en 2012. Pour atteindre l'objectif de la diversité de l'offre d'une formation de qualité au service du développement, des établissements d'enseignement supérieur multidisciplinaire ont été créés. Il s'agit de : l'école des ingénieurs d'Aleg, l'institut supérieur pour la formation professionnelle, l'institut supérieur pour l'enseignement technique, l'école des métiers de génie civil, l'université des sciences, des technologies et de médecine, l'institut supérieur de comptabilité et de management, l'école des mines et l'école supérieure polytechnique. Notre stratégie vise l'atteinte d'un taux de 40% de réussite dans les examens du baccalauréat (ce taux représente la moyenne dans la région). Nous continuerons aussi l'action d'adaptation des programmes d'enseignement et de formation aux besoins du marché du travail.

Dans le domaine de la **santé** publique, l'enquête MICS 2011 a montré la persistance de taux élevés de mortalité maternelle et infanto juvénile, respectivement de 626 pour 100000 naissances vivantes et 118 pour 1000 naissances vivantes. Cependant, le gouvernement poursuit ses efforts pour améliorer l'accès à des soins de qualité sur toute l'étendue du territoire. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées : (i) l'élaboration du plan national de développement sanitaire 2012-2020, couplé avec un CDMT pour sa première phase 2012-2015 ; (ii) l'élaboration du cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA ; (iii) l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre le paludisme ; et (iv) l'extension du forfait obstétrical ; (v) l'acquisition et la distribution de plus de 40.000 moustiquaires imprégnées au profit des ménages vivant dans les régions endémiques du paludisme; (vi) l'organisation de plus de 5 passages de vaccination pour contrôler et éradiquer la polio au niveau national; (vii) l'organisation d'une campagne nationale de suivi contre la rougeole ciblant les enfants de moins de 5 ans sur l'ensemble du territoire ; et (viii) la construction d'un service spécialisé des urgences à Nouakchott. Les travaux continuent au niveau des hôpitaux régionaux de Rosso, Kaédi et Nouadhibou et des écoles de santé publiques de Rosso, Sélibaby et Néma ; ainsi que deux centres de santé à Nouakchott, un à Kaédi et un à Termessa. Les chantiers d'extension et

de réhabilitation de quatre hôpitaux régionaux et l'extension de 13 autres centres de santé continuent. La couverture sanitaire s'est ainsi sensiblement améliorée, 80,08% des populations ayant accès à une structure de santé dans un rayon de 5 km. L'augmentation des accouchements assistés, les soins prénatals et l'initiative présidentielle OMD permettront de réduire la mortalité maternelle tendant ainsi vers l'atteinte de l'OMD5.

Au niveau du secteur de l'**hydraulique**, le projet d'alimentation en eau potable (AEP) de MaagtaLahjar a été achevé. Le projet de l'AftoutEchargui qui va alimenter 500 villages en eau potable est en cours. L'AEP de NbeikittLahwach a été achevée et la production des villes de Rosso, Aleg, Atar, Kiffa, Nema, Djigueni et Timbédra a été renforcée. Les travaux des AEP de Mbout et de Chami ont été amorcés. Les travaux du projet de renouvellement et extension du réseau de distribution d'eau à Nouakchott sont en cours. En 2013 les actions suivantes ont été réalisées : (i) l'achèvement des travaux du projet d'approvisionnement en eau potable des localités situées sur l'axe Chegar-Guimi-MaghtaaLehjar à partir du champ captant de Bouhchicha; (ii) l'achèvement des travaux des 24 forages programmés ainsi que des études techniques des systèmes d'AEP (APD et DAO) dans le cadre du projet Dhar de Néma ; (iii) l'exécution, en cours, du projet AftoutCharghi pour les lots 1 et 4 de la phase I; (iv) l'achèvement des travaux du projet AEP fleuve qui assure l'approvisionnement en eau potable de 22 localités dans la Wilaya du Trarza et 6 localités dans la Wilaya du Gorgol; (v) la réalisation des travaux du projet d'approvisionnement en eau potable des localités de FomGleita, Bachat 1 et Bachat 2 dans la Wilaya du Gorgol; (vi) l'exécution, en cours, du projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement (PAEPA) en milieu rural dans les wilayas du HodhChargui, de l'Assaba et du Gorgol ; (vii) le démarrage des travaux de renforcement de l'AEP de M'Bout et des villages avoisinants à partir du barrage de FomGleita; (viii) le lancement du programme national intégré pour le secteur de l'eau en milieu rural (PNISER) dans les Wilayas du Gorgol, du Brakna et du Tagant; (ix) l'achèvement de l'étude de faisabilité du projet des cinq wilayas (les deux Hodhs, l'Assaba, le Gorgol et le Guidimagha) aussi appelé projet d'accès aux OMDs; (x) l'achèvement de l'étude du projet AEP Gouraye- Sélibaby et des villages le long de l'axe à partir du Fleuve; et (xi) la réalisation de 20 forages d'exploitation dans le cadre du contrat programme avec la SNFP.

Dans le domaine de l'**égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**, des résultats notables ont été enregistrés à la suite de : (i) la mise en œuvre de la stratégie nationale d'institutionnalisation du Genre (SNIG) ; (ii) du renforcement de l'accès des femmes à l'éducation et la formation ; et (iii) au renforcement du pouvoir économique des femmes. Une loi organique instaurant une liste spécifique pour les femmes aux législatives a été promulguée en 2012.

Des efforts ont été déployés en vue d'améliorer la gestion des litiges familiaux à travers (i) la mise en place de cellules de litiges familiaux (formation et équipement) au Guidimagha (Sélibaby) et au Tiris Zemmour (Zouerate) ; (ii) la généralisation et l'équipement des cellules et des comités de coordination, de traitement et de résolution des litiges familiaux ; (iii) le traitement et le règlement de 1088 litiges familiaux au niveau national.

En matière de participation politique des femmes, les actions menées ont permis : (i) une plus grande représentation des femmes au parlement issu des élections législatives de 2013, soit 20 % contre 18 % en 2007 (ii) une participation de la femme à la composition de la deuxième chambre de 14% (soit 8 femmes sur 56); et (iii) une présence de 6 femmes ministres dans le Gouvernement. Cette participation de la femme mauritanienne à la vie politique a permis à notre pays d'être classé par l'interparlementaire à la **53^{ème}** place sur un total de 189 pays classés par ordre décroissant du pourcentage de femmes dans la Chambre unique.

En matière de **protection sociale**, une stratégie nationale a été élaborée en 2011. Les principales actions réalisées ont porté sur : (i) la mise en place d'une base de données sur les groupes vulnérables; (ii) la prise en charge des soins médicaux des malades indigents au niveau national et à l'étranger; (iii) la poursuite de la réalisation du programme de lutte contre la mendicité par l'appui aux mendiants; (iv) la poursuite de la mise en œuvre du programme de promotion économique des groupes défavorisés ; (v) la validation des enquêtes d'indigence menées à Kiffa et à Zouérate ; (vi) l'élargissement de la couverture territoriale en matière de sécurité sociale; (vii) la sécurisation des paiements des prestations aux affiliés de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS); (viii) la conduite d'une campagne de vaccination contre le tétanos en milieu de travail ; et (ix) l'élargissement de la couverture de la caisse nationale d'assurance maladie aux fonctionnaires retraités et aux employés des établissements publics.

Les actions suivantes ont été réalisées en 2013 : (i) la mise à la disposition des centres hospitaliers des subventions pour la prise en charge des malades indigents et leur prise en charge à l'étranger et la révision à la hausse de la provision qui leur est allouée (207 malades évacués, 613 nouveaux malades dialysés); (ii) le renforcement et l'élargissement du fonds d'assistance sociale aux démunis à l'intérieur du pays ; (iii) le renforcement de l'accessibilité des personnes handicapées par la distribution d'équipements individuels (1367 aides techniques : fauteuils, béquilles et cannes blanches); (iv) l'acquisition de matériel pédagogique braille au profit de l'école des aveugles, la formation des enseignants de l'école des aveugles sur les techniques braille, l'équipement de la salle d'informatique en matériel informatique et l'acquisition de fournitures scolaires; et (v) l'appui aux organisations des personnes handicapées.

F. Crises multiples et autres problèmes émergents

En dépit d'une année 2011 marquée par une forte sécheresse, l'économie nationale a su résister aux chocs extérieurs marqués par la persistance de la crise financière et la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques. Malgré ces défis la croissance du PIB est estimée à 6,7% en 2013 contre 6,2% en 2012 et 4% en 2011. Ce résultat positif a été obtenu grâce au rebond du secteur rural (agriculture et élevage), le secteur des industries manufacturières, le secteur des constructions et travaux publics et le renforcement des services privés. Au niveau des Finances Publiques, les réalisations fiscales observées au cours de l'année 2013 ont permis aux recettes de l'Etat hors dons et pétrole, d'enregistrer une augmentation de 4,6% par rapport à 2012, quoi qu'elle fût une année exceptionnelle en termes de recouvrement grâce aux redressements fiscaux. Ces performances ont été combinées avec une maîtrise des dépenses publiques qui ont été essentiellement orientées vers les efforts de soutien à l'investissement et aux transferts du Gouvernement en faveur des populations. En pourcentage du PIB hors pétrole, le solde budgétaire de base a enregistré en conséquence un excédent de 1,2%, alors que le solde global, y compris les dons, a affiché un déficit de 1,5% du PIB hors pétrole contre un excédent de 4% en 2012 du fait de la comptabilisation des dons octroyés à notre pays lors de la table ronde de Bruxelles.

Malgré la hausse substantielle des prix de l'énergie et des produits alimentaires importés, *l'inflation a été contenue*, au cours de 2013 à 4,5% en glissement annuel (contre 6% en 2012 et 5,6% en 2011) et 4,1% en moyenne annuelle, grâce notamment aux effets conjugués des mesures prises par les pouvoirs publics visant à atténuer la hausse des prix de produits de première nécessité (programme EMEL) et de la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente. Au cours de l'année 2013, la position extérieure s'est améliorée. Les réserves de change de la banque centrale de Mauritanie (BCM) ont atteint à la fin de l'année 2013 environ 996 millions USD, soit 7,2 mois d'importation.

Dans le domaine du **développement durable**, les activités principales réalisées sont : (i) la mise en œuvre de deux importants microprojets au niveau des localités des oueds Ketchi (Brakna) et Amredjel (Assaba) ; l'inventaire et la cartographie de 3 forêts classées : Walaldé (Brakna), Keur-mour (Trarza) et MarayeSder (Assaba) et élaboration de leurs plans d'aménagement; (ii) la réduction de la demande sur les combustibles forestiers à travers l'opérationnalisation effective de la stratégie de l'énergie domestique et le développement de sources alternatives comme les plateformes multifonctionnelles introduites en collaboration avec l'agence de promotion de l'accès universel aux services de base (APAUS) dans plusieurs régions ; (iii) la mise en œuvre de la campagne nationale de reboisement et de fixation des dunes ; (iv) l'élaboration d'un plan d'action national de lutte contre la désertification; (v) la préparation des textes constitutifs d'un observatoire national de désertification (OND); (vi) la mise en œuvre du Cadre stratégique d'investissement de la gestion durable des terres (GDT) au niveau des zones oasiennes ; (vii) l'exécution du projet de réintroduction des Gazelles et Addax au parc national du Diawling; et (viii) la délimitation géographique et zonage de la Baie de l'Etoile en vue de la création d'une aire protégée ; (ix) l'interdiction des emballages plastiques souples.

L'action au cours de 2013 a permis: (i) l'élaboration et la mise en œuvre du programme national de conservation des pâturages contre les feux de brousse (ii) la réalisation des actions de reboisement ; (iii) la finalisation et l'adoption du décret d'application de la loi portant Statut spécial du personnel des Eaux, Forêts et Chasse; (iv) l'élimination du Prosopis dans trois sites d'intérêt naturel assainis ; (v) le suivi et l'évaluation de l'exploitation des ressources naturelles dans le cadre de l'approche GDRN au niveau de 5 wilayas; (vi) la restauration de 50000 hectares de terres dégradées par ensemencement aérien; (vii) l'élaboration, l'adoption et la diffusion des textes d'application du Code de la chasse; (viii)) la réhabilitation des centres semenciers de Mederdra et Boutilimit; (ix) la redynamisation de la Brigade mobile de la DPN; (x) l'inventaire des ressources fauniques au niveau de 3 Wilaya pilotes; (xi) l'élaboration du rapport annuel sur la mise en œuvre de la Convention internationale sur le commerce des espèces menacées d'extinction (CITES); (xii) la ratification du protocole de Nagoya de la CDB; (xiii) la réactualisation de la stratégie nationale de la biodiversité et l'élaboration du 5ème rapport national sur la Convention sur la diversité biologique (CDB); (xiv) la conception d'une stratégie de gestion et de suivi de la faune.

G. Mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

Plusieurs réformes ont été engagées par le Gouvernement en vue d'assainir la situation financière de l'Etat et d'améliorer sa situation économique (introduction de la TVA, réforme du BIC, réformes du code des douanes, réforme du système de gestion des finances publiques, amélioration du contrôle fiscal et du recouvrement des impôts, réforme des marchés publics, rationalisation de la gestion des ressources et lutte contre la corruption et élaboration d'une maquette de programmation financière. La rationalisation des dépenses et l'orientation des ressources vers les secteurs prioritaires ont été menés en parallèle.

Les efforts entrepris pour mobiliser les ressources promises au cours de la Table Ronde de Bruxelles (3 milliards d'USD), tenue en juin 2010, ont permis d'enregistrer un taux de 109,7% à la fin de 2013. Ces financements ont surtout profité au secteur infrastructures (routes, aéroports, ports et énergie) ainsi qu'aux infrastructures éducatives et sanitaires.

L'installation de banques étrangères (une banque française, une banque marocaine, une banque qatarie, une banque turque etc...) a contribué à la disponibilité de ressources financières pour le développement du secteur privé notamment.

H. Bonne gouvernance à tous les niveaux

Huit lois organiques relatives au conseil constitutionnel, à l'élection du Président de la République, à l'élection du Parlement, aux partis politiques, à l'instauration d'une liste spéciale pour les femmes aux législatives, à l'interdiction des activités politiques aux membres de l'armée et des forces de sécurité, à la criminalisation de l'usage de la force pour arriver au pouvoir et à la mise en place d'une commission nationale indépendante chargée des opérations électorales, ont été promulguées. Les élections législatives et municipales tenues en 2013 ont adopté la proportionnelle dans 55 % des circonscriptions.

Concernant la liberté de l'**audiovisuel**, cinq radios privées diffusent actuellement leurs programmes en toute liberté, rehaussant nettement le niveau du débat national et exprimant sa diversité. Cinq chaînes de télévision privées émettent également à partir de Nouakchott.

Un nouveau code des **marchés publics** a été adopté et les instances qu'il a prévues ont été mises en place (autorité de régulation, commission de contrôle et commissions sectorielles de passation des marchés) et sont opérationnelles depuis janvier 2012. Cette réforme constitue un bond qualitatif eu égard à la présence au sein des différentes commissions de représentants de la société civile et du secteur privé, ce qui garantira plus d'équité et de transparence.

Concernant la **corruption**, une loi d'orientation et un plan d'action de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ont été élaborés, la société civile a mis en place deux observatoires de lutte contre la corruption et le patronat national s'apprête à adopter une déclaration de l'entreprise citoyenne. Cinq plans d'action sectoriels ont été élaborés (Justice, finances, éducation, santé et pêches). Les efforts seront intensifiés pour renforcer la gouvernance économique et la lutte contre la gabegie, en vue d'une meilleure compétitivité de notre économie. Par ailleurs, les efforts se poursuivront pour assurer une bonne gestion des moyens de l'Etat, ainsi que la multiplication des programmes destinés aux populations défavorisées.